

DEMANDE D'ADHÉSION 2023/2024

à l'UNION SPORTIVE THANN ATHLETISME

Association inscrite au registre du tribunal de Thann (volume 16, folio n°4) Club
associé de l'Entente Haute Alsace

FFA/ LRAA/ CDA68/ U.S.T.A.

Saison 2023/2024 - du 01.09.2023 au 31.08.2024

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Je soussigné(e) Nom/Prénom:.....

Date et lieu de naissance:.....N° licence (si ré-adhésion) :.....

Adresse :..... CP Ville :.....

Nationalité :..... Téléphone fixe :.....

Téléphone portable :.....

Pour les mineurs, Téléphone parents :

E-mail obligatoire :.....

[A remplir très lisiblement de préférence en script. Merci.](#)

TARIFS

Licence Athlé Découverte Eveil athlétique (2015,2016, 2017) Poussins (2013-2014)	⇒ 130 Euros *	CHARTE A SIGNER *
Licence Athlé Compétitions Benjamins à Masters (année naissance 2011 et avant)		CHARTE A SIGNER *
Licence Athlé Loisirs-Santé		CHARTE A SIGNER *
Licence Encadrement		CHARTE A SIGNER *

Je joins à ma demande :

- La somme deEuros par chèque (possibilité de payer en 1, 2, ou 3 fois)
- Pass'sport 50€ sous condition de ressources avec copie de l'attestation de rentrée scolaire obligatoire. (CAF).
- J'accepte les conditions générales (page suivante) et je souhaite une attestation de paiement.
- Je demande une attestation de paiement pour mon entreprise.

* Uniquement les nouveaux licenciés

*Réduction familiale de 10% sur le montant de la cotisation, soit 13€, à partir de la 2^{ème} personne sauf dans le cas où le Pass 'sport s'applique.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- **Validité de la licence (Nouveau)**

- A la suite de la saisie des informations relatives au licencié dans le SI-FFA par le Club conformément aux Règlements généraux de la FFA, **la licence sera valablement délivrée** lorsque, invité par courrier électronique, le licencié aura : **validé son parcours utilisateur sur le formulaire de renouvellement, dans l'onglet licence, renseigné son identité, pris connaissance des conditions d'assurance et du code éthique de déontologie de la FFA, indiqué ses préférences sportives, et effectué le parcours prévention santé dans sa totalité.** La date de validité de la licence est celle du jour où le licencié a accompli l'ensemble de ces formalités. A défaut, la licence est considérée comme invalide, toute participation aux activités compétitives ou non, organisées ou autorisées par la FFA ou l'une de ses structures (déconcentrées et Clubs), est contraire à l'article 11.2 des Statuts de la FFA.

- **Droit à l'image**

Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

- J'accepte l'utilisation de mon image Je refuse l'utilisation de mon image

- **Loi informatique et libertés** (loi du 6 janvier 1978)

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@athle.fr Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

- J'accepte la transmission des informations Je refuse la transmission des informations

Prélèvement sanguin pour les athlètes mineurs / autorisation hospitalisation

- Conformément à l'article R.232-45 du code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, je, soussigné, en ma qualité de (père, mère, représentant légal) de l'enfant..... autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang.
- En ma qualité de (Père, mère, représentant légal) de l'enfant..... autorise l'hospitalisation de mon enfant en cas de nécessité médicale

- Le dossier d'inscription est à remettre complet début septembre à votre entraîneur ou au Président.
- Prise en charge des mineurs. Pour les enfants mineurs, le responsable de l'enfant doit s'assurer de la présence de l'entraîneur et le confier. En cas d'absence de l'entraîneur, 15 minutes après l'horaire normal de l'entraînement, l'activité est annulée. Les parents dégagent la responsabilité de l'association, pour les enfants venant seuls aux activités. Il est vivement conseillé d'emmener son enfant au stade.
- Rentrée et réunion avec les parents pour l'école d'athlé au club house le 11/09/23 à 17h00 au stade, avec J-Philippe, Bernard, Jean-Jacques, Adeline, Yolande, Jean-Luc.

Renseignements sur notre site internet : www.us-thann-athletisme.fr

- **Parents : l'Usta invite l'ensemble des parents à prendre part aux activités du club en tant qu'aide jury lors des compétitions et encadrement. Sans vous, les compétitions ne pourront pas se dérouler. Pour 5 athlètes engagés, 1 encadrant ou aide jury est demandé. Nous comptons également sur vous pour venir donner un coup de main lors de nos événements.**
- Joindre absolument la charte signée, si première licence !

Date et Signature du demandeur :

Autorisation et signature des parents

Si la demande d'adhésion est formulée par une personne mineure

Pacte Club Usta pour les 16 ans et +

En prenant une licence à l'Usta, je m'engage :

1. à participer aux interclubs le 5 mai 2024 et le 19 mai 2024, si le club me le demande.
2. à participer aux cross FFA, si le club me le demande.
3. à participer bénévolement au moins à deux événements que sont La Festivale, Le Grand Ballon, Le Lac de Kruth, la Crémation des 3 Sapins, le meeting, organisés par l'Usta. Voir dates jointes.

J'ai pris connaissance du pacte USTA et j'en accepte les règles.

Signature obligatoire

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS USTA
POUR LA SAISON 2023-2024

Manifestation	Lieu	Date	Horaires (amplitude)
La Festivale de Thann	Thann	06 Avril 2024	17h-22h
Les Courses du Grand Ballon (Label national)	Willer-sur-Thur	Mai 2024	8h-17h
Courses du Lac de KRUTH	Lac de Kruth- Wildenstein	1 juin 2024	8h-22h
Fête du sport	Thann	22 juin 2024	14h-18h
Course de relais – Buvette Crémation 3 sapins	Thann	30 juin 2024	16h-1h
Meeting Leclerc	Stade Thann	Fin juin Début juillet 2024	18h-22h